

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans : <input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location <input type="checkbox"/> Avant travaux
---	---

C Adresse du bien

LD Calais
24580 FLEURAC

D Propriétaire

Nom : **Madame DOUGNAC Violette**
Adresse : **LD Calais 24580 FLEURAC**

E Commanditaire de la mission

Nom : Madame DOUGNAC Qualité : Particulier	Adresse : LD Calais 24580 FLEURAC
---	--

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : Niton Modèle de l'appareil : Fondis XLP300 N° de série : 25273	Nature du radionucléide : Cadium 109 Date du dernier chargement de la source : 01/07/2010 Activité de la source à cette date : 1480 Mbq
--	--

G Dates et validité du constat

N° Constat : DOUGNAC 1173 11.03.13 P Date du constat : 11/03/2013	Date du rapport : 12/03/2013 Date limite de validité : Aucune
--	--

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
237	237	100,00 %	0	0,00 %						

Aucun revêtement contenant du plomb a été mit en évidence

I Auteur du constat

Signature 	Cabinet : E.I. 24 Nom du responsable : BUQUET LAURENT Nom du diagnostiqueur : BUQUET Laurent Organisme d'assurance : MMA IARD Police : 114.231.812
-------------------	--

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 3

ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
- ARTICLES L. 1334-5 A L. 1334-10 ET R. 1334-10 A R. 1334-12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
Liste des locaux visites	4
Liste des locaux non visites	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS 5

CROQUIS 6

RESULTATS DES MESURES 7

COMMENTAIRES 15

LES SITUATIONS DE RISQUE 16

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	16
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 16

ANNEXES 17

NOTICE D'INFORMATION	17
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	18
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB	19

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : BUQUET Laurent	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Icert Numéro de Certification de qualification : CPDI 1386 Date d'obtention : 25/06/2010
---	---

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : T240268 Nom du titulaire : E.I. 24	Date d'autorisation : 07/05/2010 Expire-le : 04/04/2017
--	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **BUQUET Laurent**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriqueur de l'étalon : NITON N° NIST de l'étalon : SRM 2573	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	11/03/2013	1,1
En fin du CREP	2	11/03/2013	1,1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : Antérieur au 1 janvier 1949 Nombre de bâtiments : 2	Nombre de cages d'escalier : 1 Nombre de niveaux : 2
--	---

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : LD Calais 24580 FLEURAC Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : 5 Référence Cadastre : NC	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment :
--	--

2.7 Occupation du bien

L'occupant est <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
--	---

2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Séjour	RDC
2	Cuisine	RDC
3	Couloir	RDC
4	Chambre n°1	RDC
5	Placard-Dressing	RDC
6	Salle de bain	RDC
7	W.C.	RDC
8	Cave	RDC
9	Cage d'escalier	RDC/1er
10	Chambre n°2	1er
11	Chambre n°3	1er
12	Atelier	RDC
13	Garage n°1	RDC
14	Local technique	RDC
15	Garage n°2	RDC
16	Grenier atelier	1er
17	Grenier garage	1er
18	Combles n°1	2ème
20	Combles n°3	2ème

2.9 Liste des locaux non visités			
N°	Local	Etage	Justification
19	Combles n°2	2ème	Pas d'accès.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

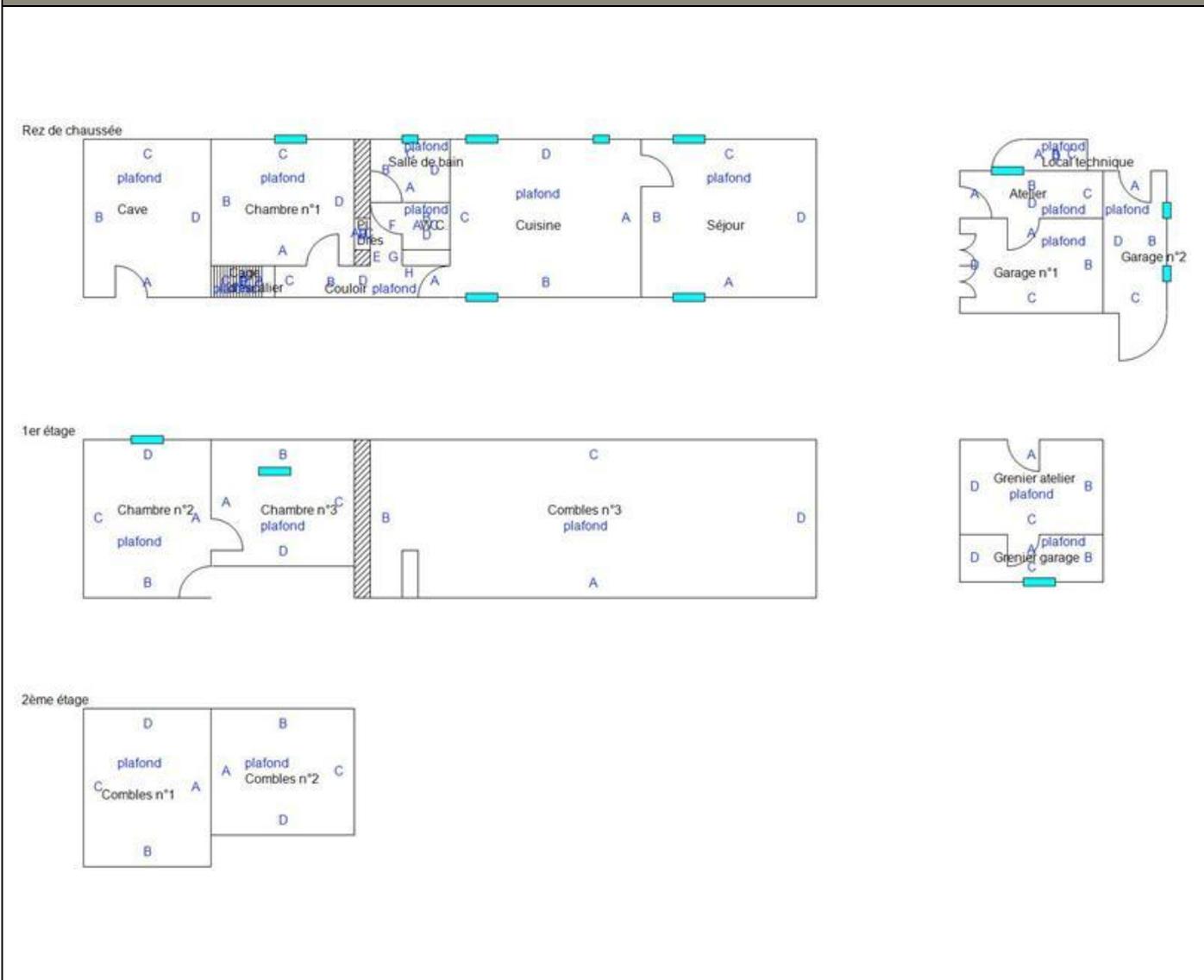
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

Croquis



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Séjour (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Placoplâtre	Tapisserie						Postérieur à 1949
	A	Porte-fenêtre Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte-fenêtre Volets	PVC							PVC
	B	Mur	Ciment	Crépi						Matériaux connus
	C	Fenêtre Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre Volets	PVC							PVC
	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Mur	Ciment	Tapisserie						Matériaux connus
	D	Mur	Placoplâtre	Tapisserie						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Bois							Non peint
	Sol	Plancher	Carrelage							Matériaux connus
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage							Matériaux connus
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Carrelage							Matériaux connus
	A	Mur	Ciment	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Mur	Ciment	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Porte-fenêtre n°2 Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Porte-fenêtre n°2 Volets	PVC							PVC
	C	Mur	Ciment	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Fenêtre Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Fenêtre Volets	PVC							PVC
	D	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Mur	Carrelage							Matériaux connus

	D	Mur		Ciment	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Porte-fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Porte-fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Porte-fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Porte-fenêtre n°1	Volets	PVC							PVC
	Plafond	Plafond		Bois							Non peint
	Sol	Plancher		Carrelage							Matériaux connus
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage							Matériaux connus
Nombre total d'unités de diagnostic				21	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Couloir (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Lambris bois	Vernis						Non peint	
	A	Mur	Polystyrène	Tapiserie						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Dormant	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949	
	B	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	B	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	B	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	B	Mur	Lambris bois	Vernis						Non peint	
	B	Mur	Polystyrène	Tapiserie						Matériaux connus	
	C	Mur	Polystyrène	Tapiserie						Elément postérieur à 1949	
	D	Mur	Lambris bois	Vernis						Non peint	
	D	Mur	Placoplâtre	Tapiserie						Postérieur à 1949	
	E	Mur	Lambris bois	Vernis						Non peint	
	E	Mur	Polystyrène	Tapiserie						Elément postérieur à 1949	
	F	Mur	Polystyrène	Tapiserie						Elément postérieur à 1949	
	G	Mur	Lambris bois	Vernis						Non peint	
	G	Mur	Polystyrène	Tapiserie						Elément postérieur à 1949	
	H	Mur	Lambris bois	Vernis						Non peint	
	H	Mur	Polystyrène	Tapiserie						Elément postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond	Bois							Non peint	
	Sol	Plancher	Carrelage							Matériaux connus	
Nombre total d'unités de diagnostic				22	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Placoplâtre	Tapisserie						Postérieur à 1949	
	A	Porte Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	B	Mur	Ciment	Tapisserie						Matériaux connus	
	C	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre Volets	PVC							PVC	
	C	Mur	Ciment	Tapisserie						Matériaux connus	
	D	Mur	Ciment	Tapisserie						Matériaux connus	
	Plafond	Plafond	Bois							Non peint	
	Sol	Plancher	Parquet bois							Matériaux connus	
	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
Nombre total d'unités de diagnostic			14		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Placard-Dressing (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Porte Dormant	Bois	Peinture						Matériaux connus	
	A	Porte Ouvrant extérieur	PVC	Vernis						PVC	
	A	Porte Ouvrant intérieur	PVC	Vernis						PVC	
	B	Mur	Ciment	Peinture						Matériaux connus	
	C	Mur	Ciment	Peinture						Matériaux connus	
	D	Mur	Ciment	Peinture						Matériaux connus	
	Plafond	Plafond	Ciment	Peinture						Matériaux connus	
	Sol	Plancher	Moquette							Matériaux connus	
Nombre total d'unités de diagnostic			8		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle de bain (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Carrelage							Matériaux connus
	A	Mur	Ciment	Peinture						Matériaux connus
	A	Porte Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949

	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois							Non peint	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois							Non peint	
	B	Mur		Pierres, mortier	Enduit						Non peint	
	C	Mur		Pierres, mortier	Enduit						Non peint	
	D	Mur		Placoplâtre							Postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond		Polystyrène							Matériaux connus	
	Sol	Plancher		Béton							Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cage d'escalier (RDC/1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
	B	Mur		Polystyrène	Tapisserie					Elément postérieur à 1949		
	C	Mur		Ciment	Peinture					Elément postérieur à 1949		
	D	Mur		Polystyrène	Tapisserie					Elément postérieur à 1949		
	Plafond	Plafond		Bois						Non peint		
	Sol	Escalier	Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis					Non peint		
	Sol	Escalier	Ensemble des marches	Bois	Vernis					Non peint		
	Sol	Escalier	Main-courante	Bois	Vernis					Non peint		
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Ciment	Tapisserie					Matériaux connus
	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis					Non peint
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis					Non peint
	B	Mur		Ciment	Tapisserie					Matériaux connus
	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Volets	PVC						PVC
	C	Mur		Ciment	Tapisserie					Matériaux connus
	D	Mur		Ciment	Tapisserie					Matériaux connus
	E	Mur		Ciment	Tapisserie					Matériaux connus
	F	Mur		Ciment	Tapisserie					Matériaux connus
	Plafond	Plafond		Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949
	Sol	Plancher		Moquette						Matériaux connus

Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		16	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Chambre n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	A	Porte Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Non peint
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Non peint
	B	Mur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	C	Mur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	D	Mur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	Sol	Plancher	Moquette							Matériaux connus
Nombre total d'unités de diagnostic		12	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %		

Local : Atelier (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Blocs Béton	Enduit						Matériaux connus
	A	Porte Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre Volets	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Mur	Blocs Béton	Enduit						Matériaux connus
	C	Mur	Blocs Béton							Non peint
	D	Mur	Blocs Béton							Non peint
	Plafond	Plafond	Bois							Non peint
	Sol	Plancher	Béton							Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		13	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %		

Local : Garage n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Blocs Béton	Enduit						Matériaux connus	
	A	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois						Non peint	
	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois						Non peint	
	B	Mur	Blocs Béton	Enduit						Matériaux connus	
	C	Mur	Blocs Béton	Enduit						Matériaux connus	
	D	Mur	Blocs Béton	Enduit						Matériaux connus	
	D	Porte n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	D	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	D	Porte n°3	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	D	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond	Bois							Non peint	
	Sol	Plancher	Béton							Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic				13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Local technique (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture					Matériaux connus	
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois						Non peint	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois						Non peint	
	B	Mur	Blocs Béton	Enduit						Matériaux connus	
	D	Mur	Blocs Béton	Enduit						Matériaux connus	
	Plafond	Plafond	Béton							Non peint	
	Sol	Plancher	Béton							Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Garage n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Blocs Béton							Non peint
	A	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture					Matériaux connus
	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Matériaux connus
	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Matériaux connus
	B	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949

	B	Fenêtre n°2	Dormant	Bois	Peinture							Elément postérieur à 1949
	B	Mur		Blocs Béton								Non peint
	C	Mur		Blocs Béton								Non peint
	C	Porte n°2	Ouvrant extérieur	Métal								Matériaux connus
	C	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Métal								Matériaux connus
	D	Mur		Blocs Béton	Enduit							Non peint
	Plafond	Plafond		Polystyrène								Matériaux connus
	Sol	Plancher		Béton								Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Grenier atelier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Blocs Béton							Non peint	
	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	B	Mur	Blocs Béton							Non peint	
	C	Mur	Bois							Non peint	
	D	Mur	Blocs Béton							Non peint	
	Plafond	Plafond	Bois							Non peint	
	Sol	Plancher	Bois							Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Grenier garage (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Lambris bois	Vernis						Matériaux connus
	A	Porte	Dormant	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949
	B	Mur	Lambris bois	Vernis						Matériaux connus
	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	C	Mur	Blocs Béton	Enduit						Elément postérieur à 1949
	D	Mur	Lambris bois	Vernis						Matériaux connus
	Plafond	Plafond	Lambris bois	Vernis						Matériaux connus
	Sol	Plancher	Moquette							Matériaux connus

Nombre total d'unités de diagnostic	13	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
--	-----------	------------------------------------	----------	----------------------	---------------

Local : Combles n°1 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Bois							Matériaux connus
	C	Mur	Pierres, mortier							Matériaux connus
	Plafond	Charpente	Bois							Non peint
	Plafond	Couverture	Terre-cuite							Matériaux connus
	Sol	Plancher	Bois	Laine minérale						Matériaux connus

Nombre total d'unités de diagnostic	5	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
--	----------	------------------------------------	----------	----------------------	---------------

Local : Combles n°2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	C	Mur	Pierres, mortier							Non peint
	Plafond	Charpente	Bois							Non peint
	Plafond	Couverture	Terre-cuite							Matériaux connus
	Sol	Plancher	Bois	Laine minérale						Matériaux connus

Nombre total d'unités de diagnostic	4	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
--	----------	------------------------------------	----------	----------------------	---------------

Local : Combles n°3 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	B	Mur	Pierres, mortier							Non peint
	Plafond	Charpente	Bois							Non peint
	Plafond	Couverture	Terre-cuite							Matériaux connus
	Sol	Plancher	Bois	Laine minérale						Matériaux connus

Nombre total d'unités de diagnostic	4	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
--	----------	------------------------------------	----------	----------------------	---------------

LEGENDE

Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise immédiatement à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

I.Cert
Institut de Certification

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

N° CPDI 1386 Version 02

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Laurent BUQUET

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 20/05/2010, date d'expiration : 19/05/2015

Constat de risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 22/06/2010, date d'expiration : 21/06/2015

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : 22/06/2010, date d'expiration : 21/06/2015

En foi de quoi ce certificat est délivré,
pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Rennes
le 25/06/2010

Certification de personnes
Diagnostic
Portée disponible sur www.icert.fr
116 R rue Eugène Pottier
35000 Rennes

Année du décret 1307 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques visées par l'état de l'installation ou l'absence de gaz Arsté du 15 octobre 2006 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques : diagnostic de performance énergétique Arsté du 30 octobre 2006 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques relatives à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment Arsté du 21 novembre 2006 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques : repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Arsté du 21 novembre 2006 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques : constat de risque d'exposition au plomb et agèrès pour la réalisation des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation.

ACCREDITATION
N° 4-9522
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAE.FR

ID7A11 REV.03

ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



DISTRIBUTION
ASSISTANCE TECHNIQUE
MAINTENANCE
D'ÉQUIPEMENTS
SCIENTIFIQUES

Traduction du document ThermoFisher Scientifique du 1^{er} mars 2011 signé par Dr. Björn Klauw

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit **75 MBq**.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **1480 MBq** cette valeur limite est atteinte après **64 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

Non de la société : EI24

Model de l'analyseur : XLP300 40mCi

N° série de l'analyseur : 25273

N° de série de la source : TR1314

Date d'origine de la source : 01/07/2010

Date de validité de la source : 30/10/2015

FONDIS ELECTRONIC
Quartier de l'Europe
4 rue Galilée
F-78285 Guyencourt cedex
Tél. +33 (0) 134 521 030
Fax +33 (0) 130 573 325
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : www.fondiselectronic.com

SAS au capital de 2.500.000 € - Siret: 428 583 637 00023 - APE:4652 Z - N° TVA : FR15 428 583 637 - lieu de juridiction : Versailles - Banques BR / C.I.C. / SG

